Lettre d'information N°87 - 19 novembre 2026

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles

Edito

A la Une cette semaine

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2027 a été adopté en première lecture par le Sénat, qui a introduit plusieurs évolutions intéressant le secteur agricole. Décryptage des mesures adoptées et celles écartées. Nous vous tiendrons informés, étape après étape, des évolutions du texte jusqu'à son adoption définitive.



A la une

Projet de loi de financement de la sécurité sociale 2027 : Adopté en première lecture par les sénateurs, mercredi 18 novembre par 201 voix contre 124, le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2027 intègre de nouvelles dispositions intéressant le secteur agricole. Cotisations sociales, retraites et statut des conjoints collaborateurs : tour d'horizon des principales mesures adoptées.

Dans le reste de l'actualité

Matériels subventionnés au titre de la « troisième révolution agricole » : Une décision de FranceAgriMer n° INTV-SIIF-2026-74 du 16 novembre 2026 prolonge la période d'exécution de plusieurs dispositifs de la mesure « équipements pour la troisième révolution agricole », du plan France 2030 dans le secteur des fruits et légumes pour prendre en compte le délai de réalisation des travaux.

Remboursement d'accise : L'instruction SG/SAFSL/SDABC/2026-693 du 5 novembre 2026 détaille les conditions de remboursement partiel d'accise sur les

énergies utilisées pour les travaux agricoles et forestiers, au titre des livraisons de 2025. Elle précise notamment les périodes tarifaires applicables à certaines énergies, les règles spécifiques au gazole non routier (GNR), les plafonds d'aides de minimis et les modalités de dépôt des demandes.

Influenza aviaire : Le niveau de risque épizootique lié à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) est relevé à « élevé » sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cette décision, prise par un arrêté en date du 13 novembre 2026, fait suite à la progression de l'infection dans l'avifaune sauvage migratrice des pays voisins et à la confirmation de plusieurs foyers en élevage de volailles.

Maladie hémorragique épizootique : Un arrêté du 31 octobre 2026 modifie les mesures de surveillance, de prévention et de lutte contre la maladie hémorragique épizootique (MHE), fixées par le texte du 25 octobre 2023. Il concerne les détenteurs de bovins, d'ovins, de caprins et de cervidés.

Sécheresse : Face à la sécheresse historique qui touche le territoire français, l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) rappelle la possibilité d'adapter temporairement les cahiers des charges des signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO). Ces aménagements visent à permettre aux producteurs de faire face aux difficultés climatiques exceptionnelles, sans remettre en cause le cadre réglementaire.

Rémunération des agriculteurs : Selon la 6e édition du baromètre de la transition alimentaire, réalisé par OpinionWay pour Max Havelaar France et publié le 17 novembre 2026, 68 % des Français seraient prêts à payer davantage certains produits alimentaires s'ils avaient la garantie que le supplément revienne directement au producteur. Cette disposition témoigne d'une préoccupation croissante pour la rémunération agricole, mais reste soumise à deux conditions : la transparence et la maîtrise du budget des ménages.